



PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT-LANGUEDOC

CHARTRE – SCOT – PLU

EXEMPLE D'ARTICULATION D'ÉCHELLES POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE



Contexte territorial

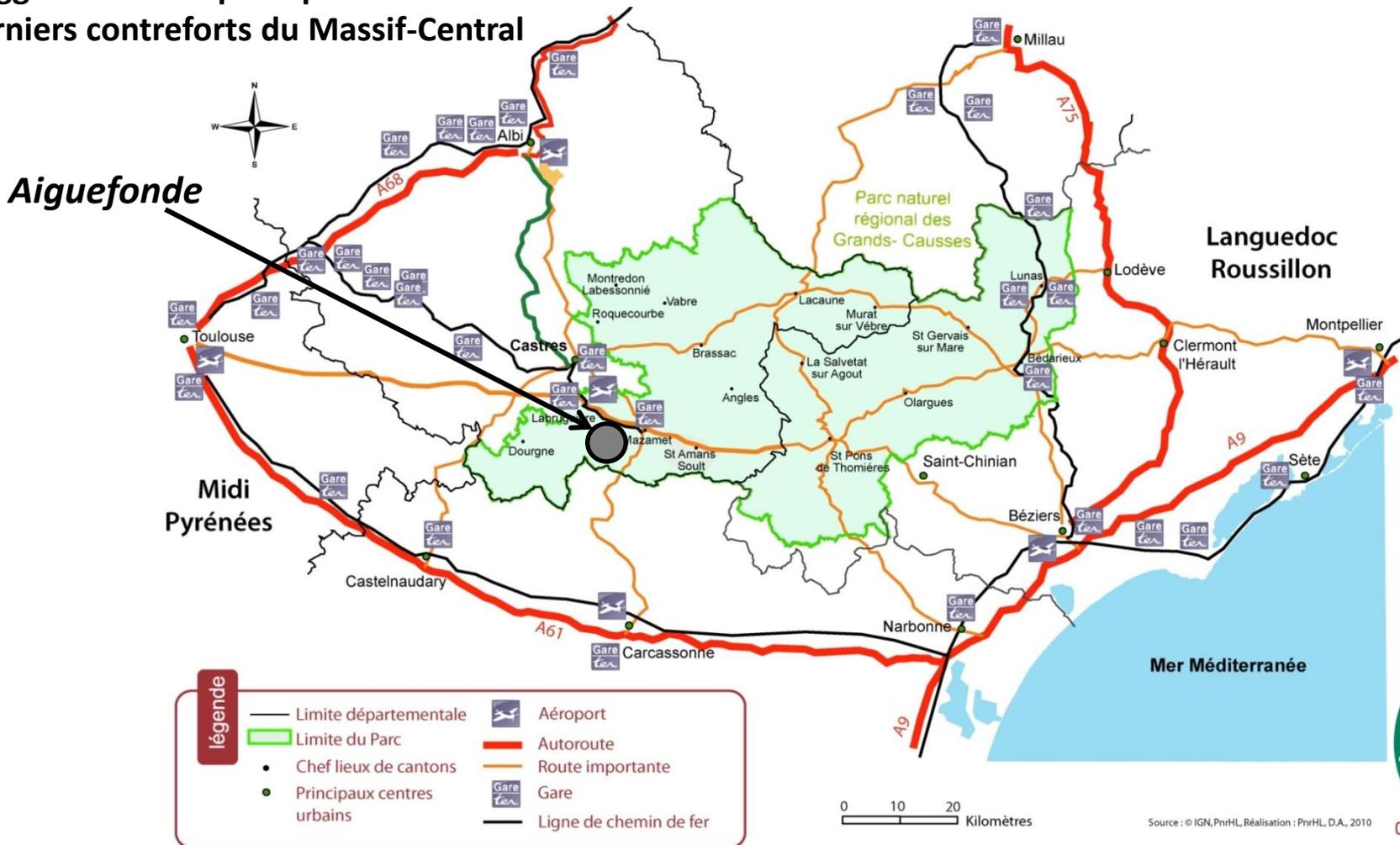
Périmètre du PnrHL: 119 communes / 2 départements: Tarn & Hérault

Un territoire rural entre 2 métropoles: Toulouse & Montpellier

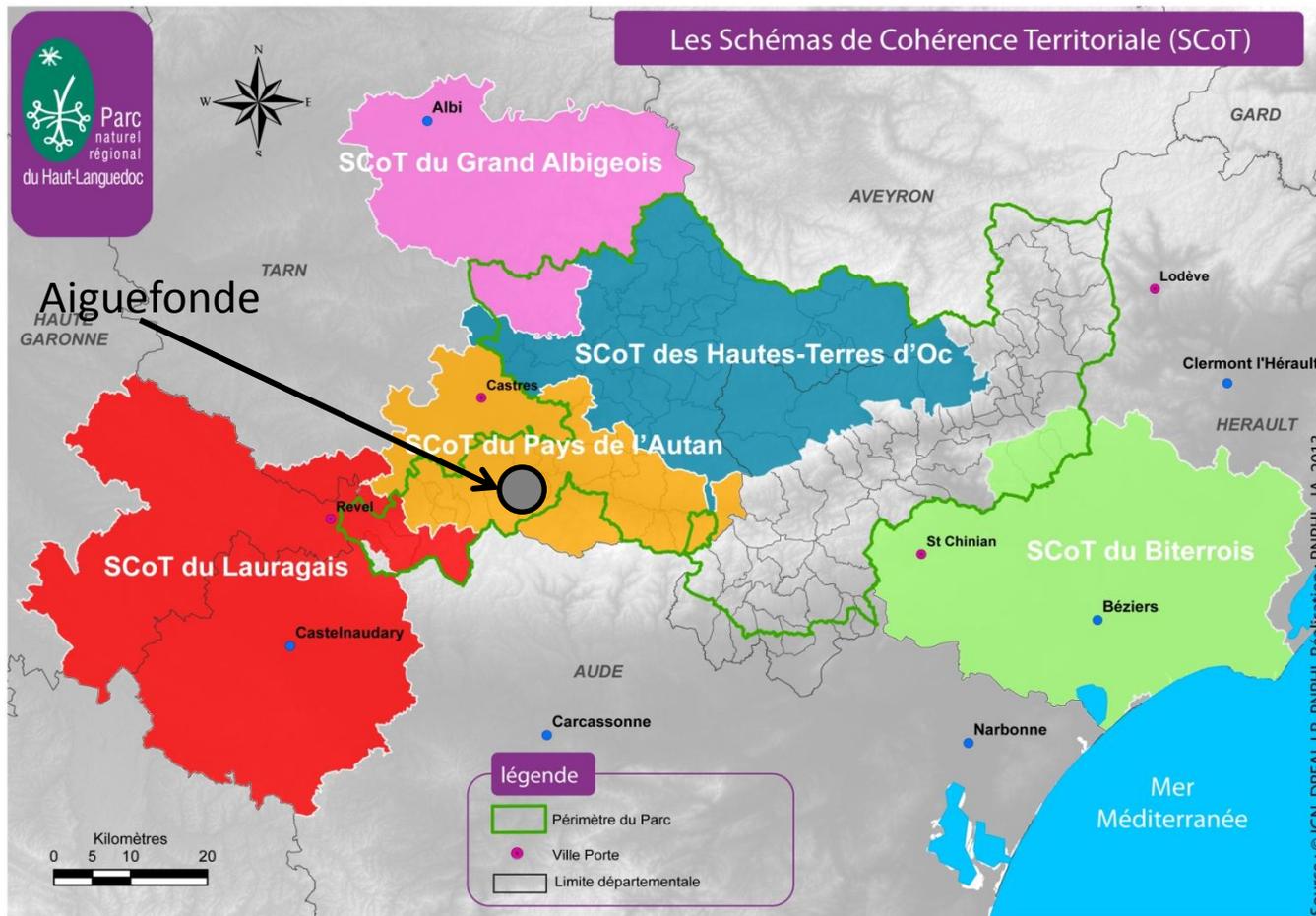
Un territoire rural de moyenne montagne

2 agglomérations principales: Castres-Mazamet et Bédarieux

Derniers contreforts du Massif-Central



Contexte territorial



Aiguefonde:

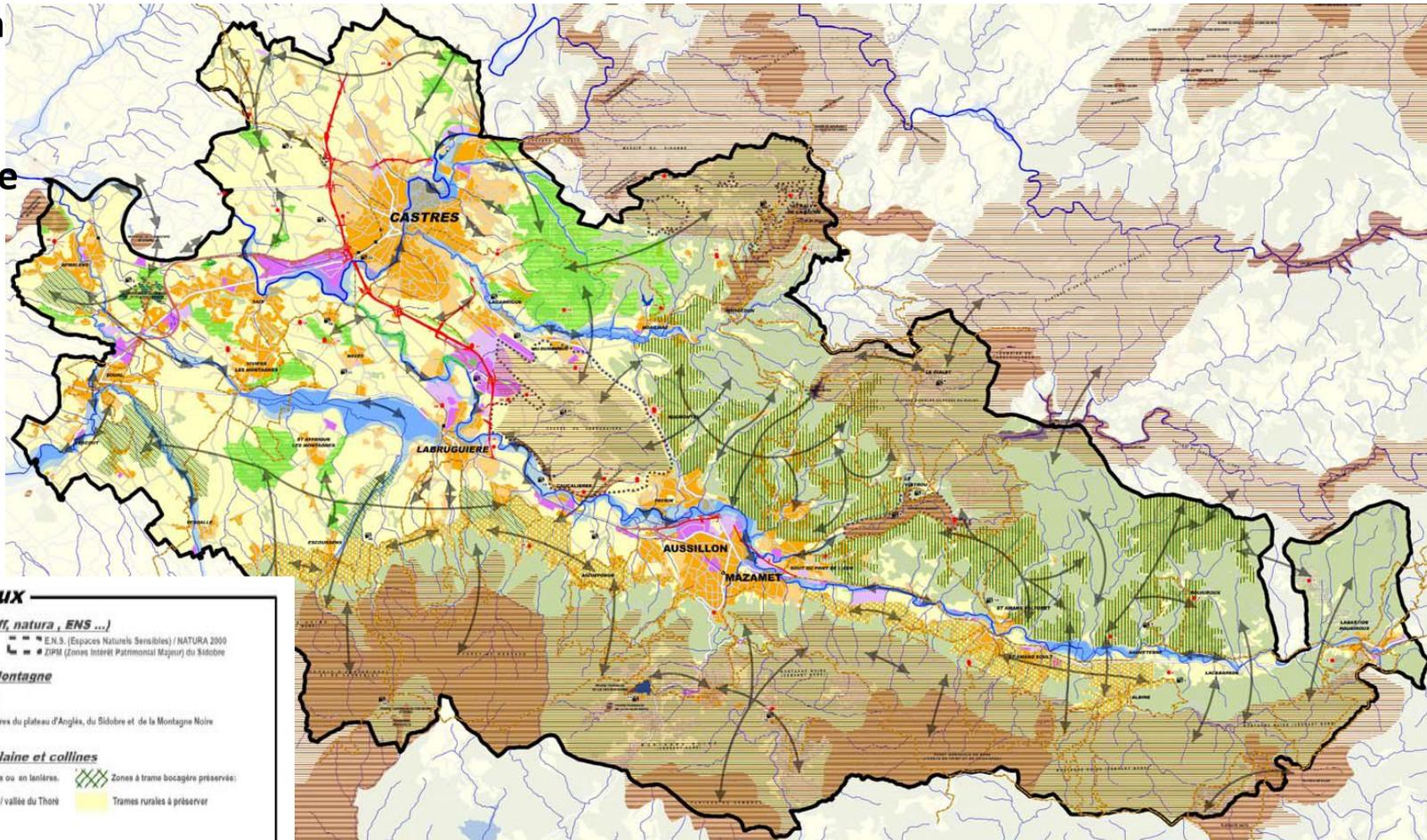
- Une commune périurbaine de 2701 habitants.
- Agglomération Castres-Mazamet./commune partenaire du PNRHL
- Une commune multipolaire.
- Entre sillon du Thoré et piémonts de la Montagne Noire

PLU d'Aiguefonde/SCOT du Pays d'Autan/Charte du Parc

- La révision de la Charte du Parc et l'élaboration du SCOT du Pays d'Autan ont été menées de façon concomitante. (2007-2011). L'étude TVB du SCOT a été réalisée entre 2009 et 2010
- Prise en compte mutuelle des orientations pour garantir la compatibilité des 2 documents dès l'amont.
- Le projet expérimental TVB du PLU d'Aiguefonde a été mené entre 2010 et 2012.
- démarrage des études sur le SRCE Midi-Pyrénées (pas de prise en compte car absence de données)

La Trame Verte et Bleue et le SCOT du Pays d'Autan

Extrait du Plan
des paysages,
espaces
naturels, trame
verte et bleue
du SCOT
1/35 000^{ème}



Potentialités et enjeux

1 / Pôles de nature identifiés (znieff, natura, ENS ...)

Z.N.I.E.F.F.1 Z.N.I.E.F.F.2 E.N.S. (Espaces Naturels Sensibles) / NATURA 2000
ZIPM (Zones Intérêt Patrimonial Majeur) du Sidobre

2 / Espaces potentiels de nature- Montagne

Espaces boisés en relation avec la plaine
Clairières et chapelets de clairières du plateau d'Anglès, du Sidobre et de la Montagne Noire

3 / Espaces potentiels de nature- Plaine et collines

Boisements de plaine isolés ; en chapeliets ou en lanères. Zones à trame bocagère préservées
Zones de contact Montagne noire / vallée du Thoré Trames rurales à préserver

4 / Trame bleue

Corridors fluviaux et rivulaires : Plans d'eau, étangs, Zones humides Ruisseaux et ripisylve
Zones du PPR : Zone rouge PPR Zone bleu PPR

6/ Principes de continuités naturelles

Liens de fonctionnalités entre "1", "2", "3" et "4"

- les grands espaces remarquables, réservoirs de biodiversité
- des espaces paysagers plus ordinaires: boisements de plaine, trames bocagères denses, clairières, les secteurs de piémonts (versants nord) et les zones de transition entre le plateau d'Anglès avec la plaine et la vallée (versants sud)... formant corridors d'espaces ouverts, les espaces agricoles
- Les continuités écologiques

- Repères cartographiques (situation novembre 2010)

6/ Espaces peu fréquentés / Obstacles

Espaces d'agriculture intensive, zones remembrées
Rocade, route à fort trafic ZONAGE P.L.U. Zones urbanisées Zones d'activités
fragmentation et morcellement des habitats naturels par le réseau routier L'urbanisation future Urbanisation future à vocation activité

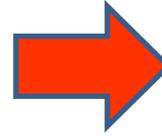
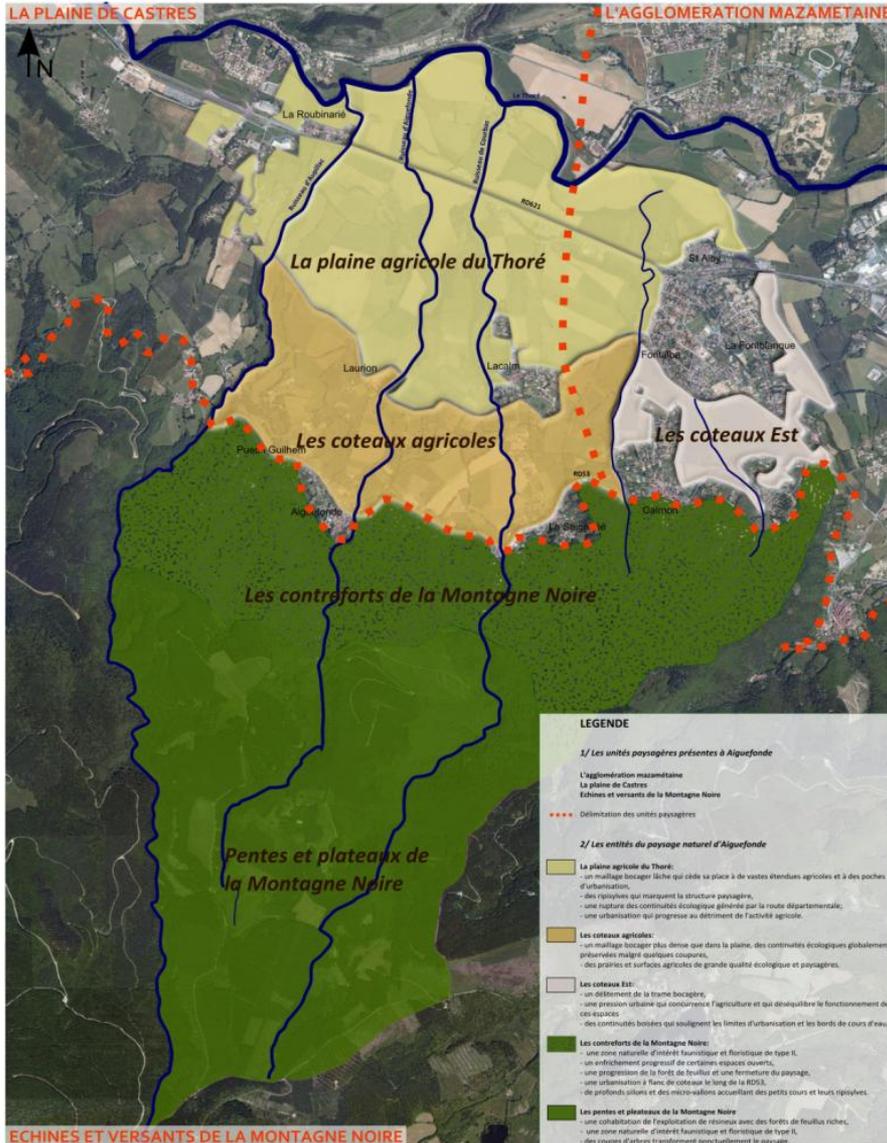
7/ Sites d'observation

Quelques points de vue Sentier de randonnée



Parc
naturel
régional
du Haut-Languedoc

La Trame Verte et Bleue et le PLU d'Aiguefonde



Le diagnostic TVB du PLU

1:25 000ème

Préciser la structure paysagère l'échelle communale en identifiant les entités, structures et composantes paysagères fortes.

Avoir une vision plus précise de l'occupation du sol

=> POUR APPREHENDER LA FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE COMMUNALE

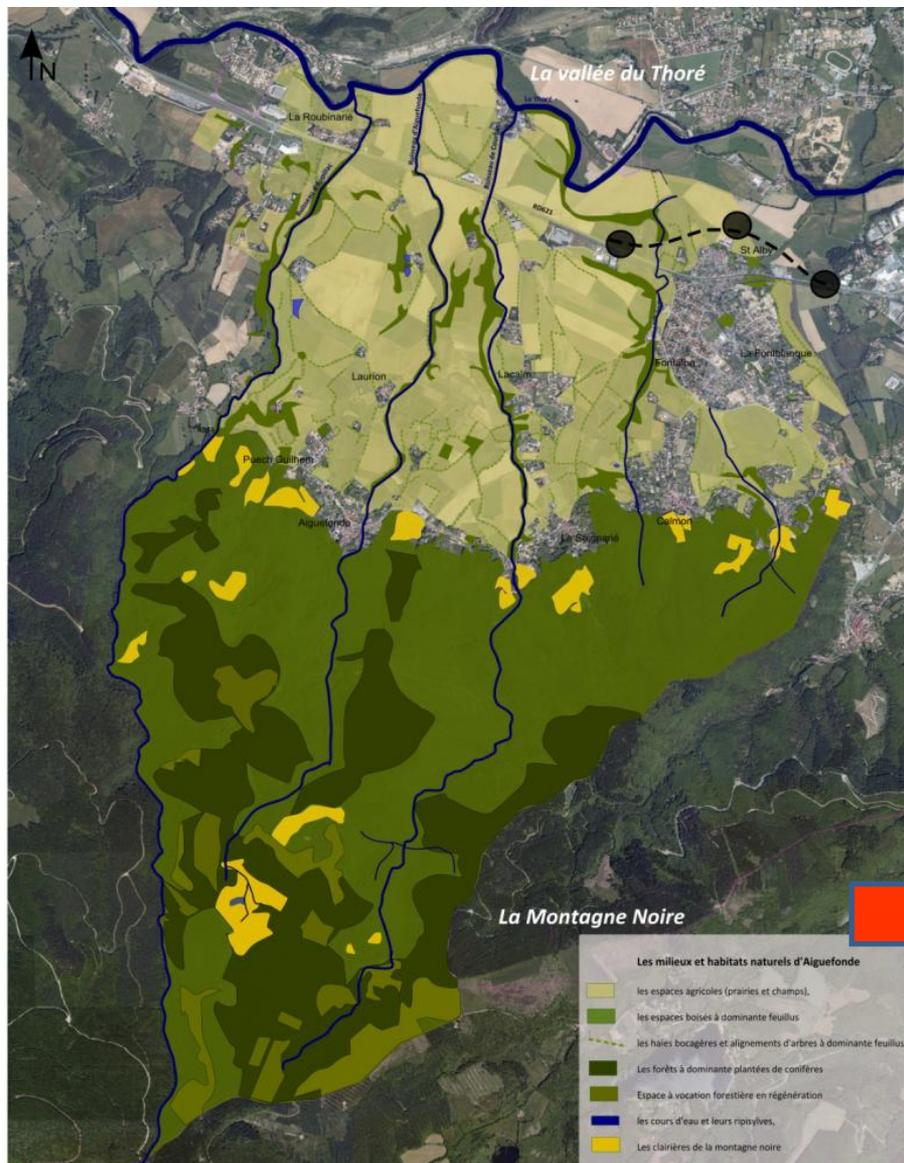
• Un maillage boisé, des espaces cultivés, et le réseau de cours d'eau qui forment un **ensemble écologique et paysager fonctionnel**.

• Les liens entre les différents milieux naturels et agricoles sont fragilisés par des infrastructures routières et le développement de l'urbanisation, qui créent des **coupures et discontinuités**.

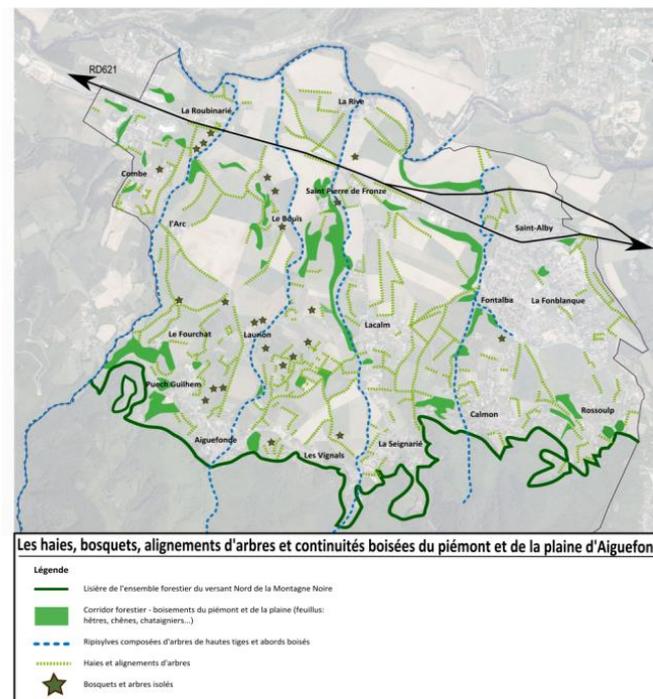


Parc naturel régional du Haut-Languedoc

La Trame Verte et Bleue et le PLU d'Aiguefonde



Le diagnostic TVB du PLU 1:25 000ème



Localisation et caractérisation des milieux et habitats à « enjeux », définition des trames

- **Trame bleue:** cours d'eau et zones humides.
- **Trame verte – milieux ouverts:** prairies, pelouses, les champs, maillage de haies
- **Trame verte boisée et forestière:** Boisements de plaine, bosquets, châtaigneraie, forêt de résineux...

=>trame mixte: un piémont comme zone de transition ou « tampon » entre milieux forestiers et ouverts

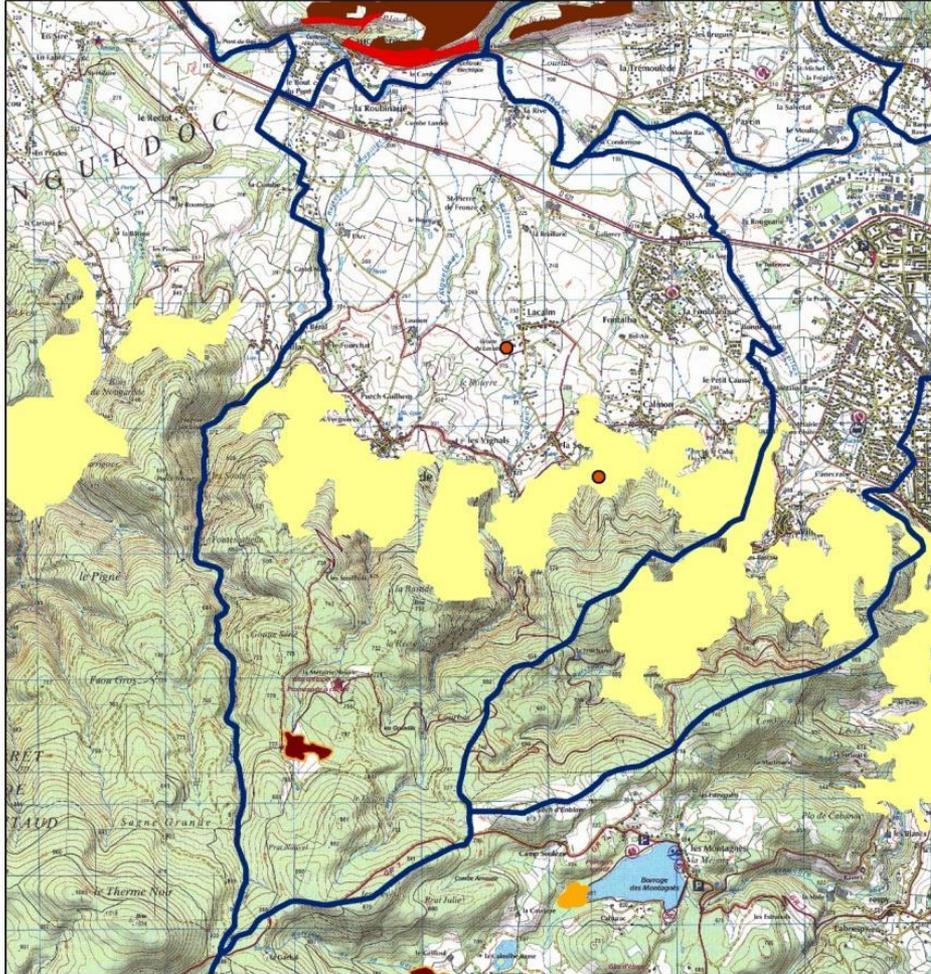
La Trame Verte et Bleue et le PLU d'Aiguefonde

Le diagnostic TVB du PLU

Habitats naturels patrimoniaux de la commune d'Aiguefonde

Identification des habitats naturels remarquables

ZNIEFF de type II: « réservoir de biodiversité »



Légende

-  Limites communales
-  Données surfaciques de présence de l'habitat 9260
-  Données surfaciques de présence de l'habitat 7120
-  Données ponctuelles de présence de l'habitat 8310
-  Données surfaciques de présence de l'habitat 6110
-  Données surfaciques de présence de l'habitat 7110
-  Données surfaciques de présence de l'habitat 6210

Données ordonnées en fonction du niveau de responsabilité du PNRHL pour le maintien de cet habitat :

- jaune pale : faible responsabilité
- rouge foncé : très forte responsabilité

Zone châtaigneraie
Zone humide
Grotte à chiroptère



0 0,25 0,5 1 1,5 2 Kilometers

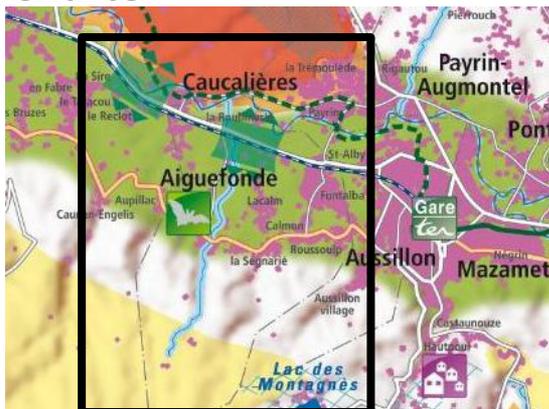
Sources : PNR HL
BD Carto : IGN
Auteur : PNRHL
Septembre 2011
ArcGis 9.0



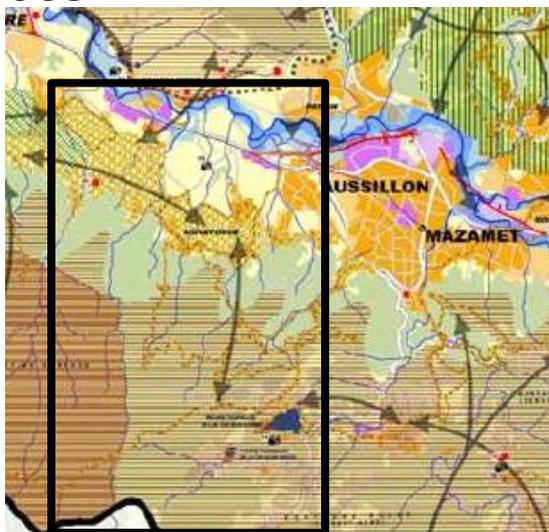
Parc
naturel
régional
du Haut-Languedoc

La Trame Verte et Bleue et le PLU d'Aiguefonde

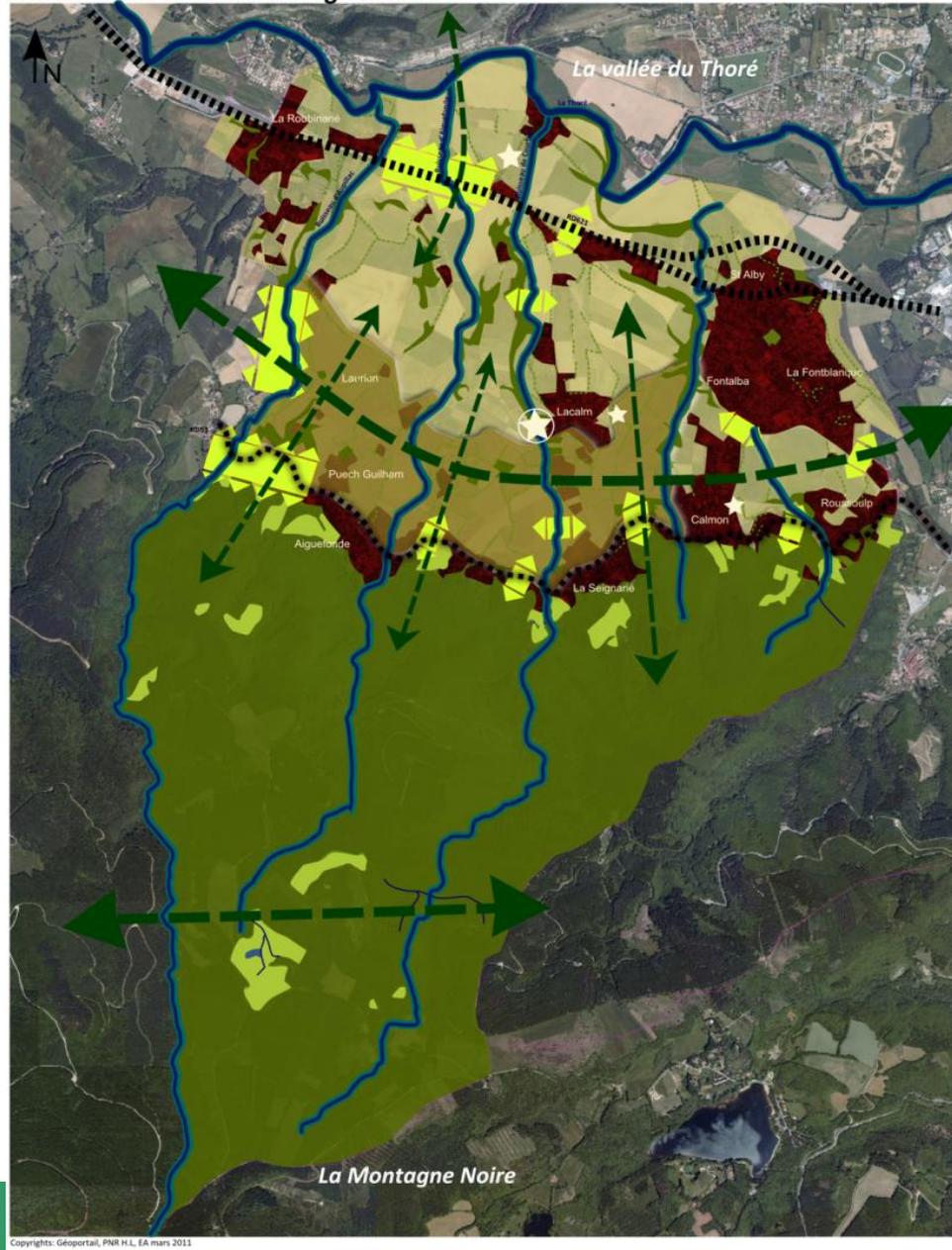
Charte



SCOT



La trame verte et bleue d'Aiguefonde



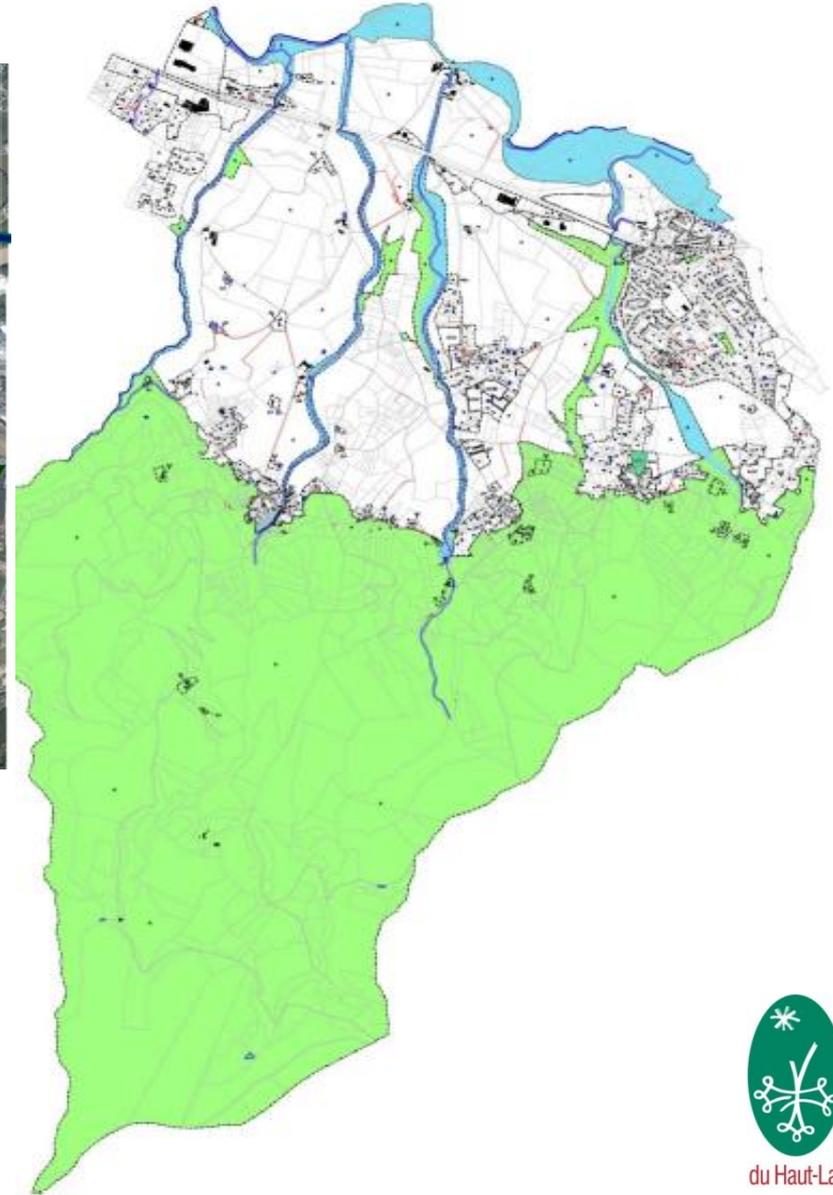
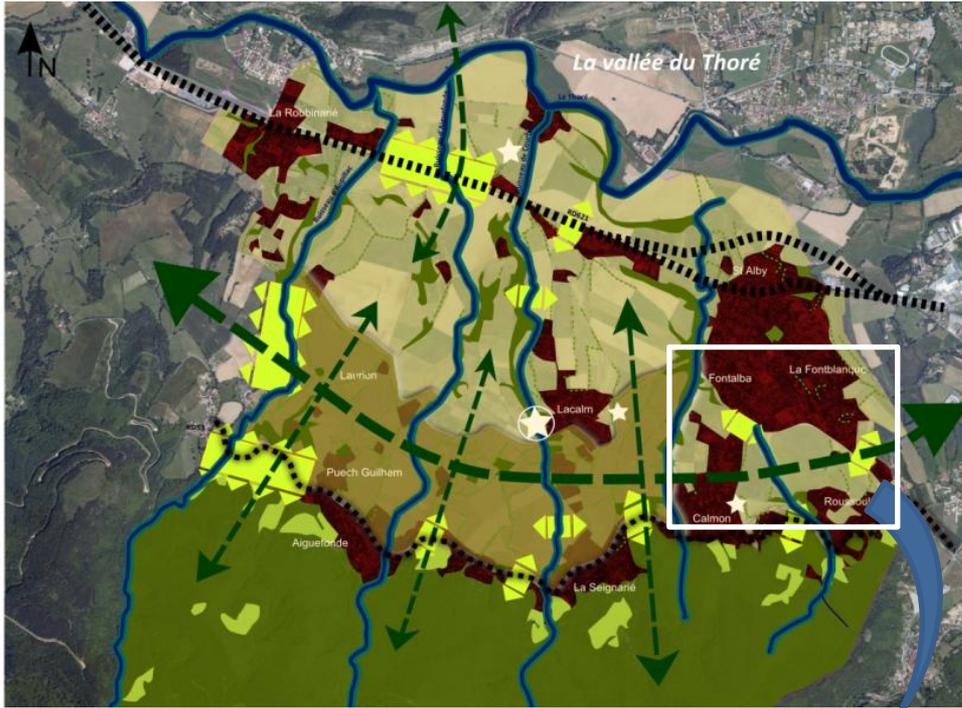
Carte des enjeux de TVB 1/25 000^{ème}

- Habitats d'intérêt écologiques particuliers (cavité, zone humide)
- Boisements de plaines et bosquets
- Cours d'eau et mares
- coupures d'urbanisation et corridors écologiques
- zone bocagère de piémont
- maillage de haies
- ZNIEFF



La Trame Verte et Bleue et le PLU d'Aiguefonde

Du 1/25 000^{ème} au 1/5000 – plan de zonage

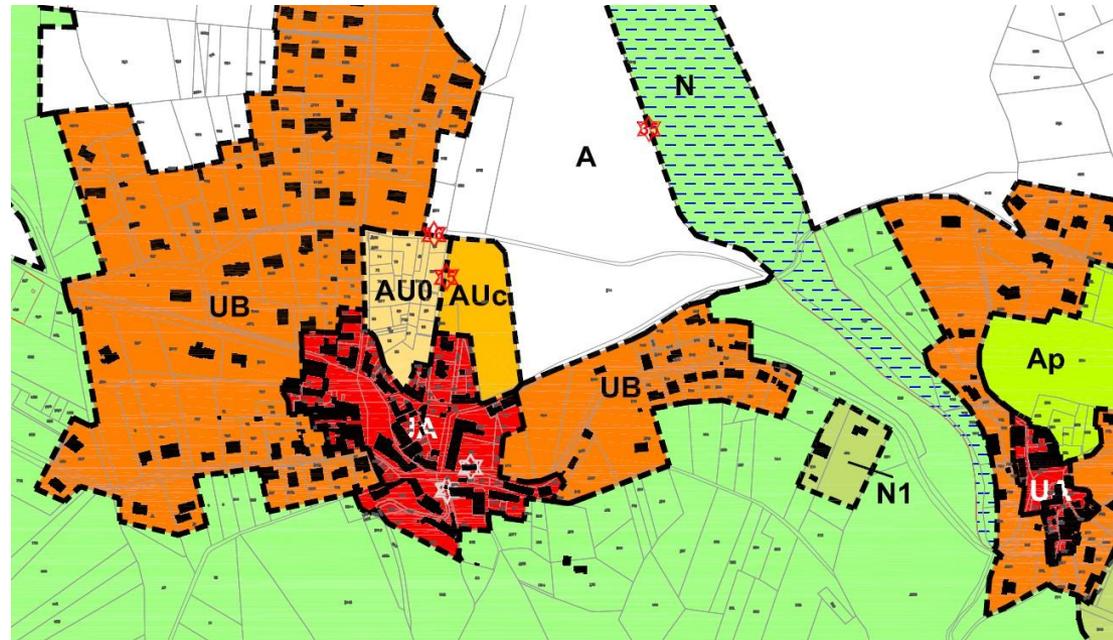


La Trame Verte et Bleue et le PLU d'Aiguefonde

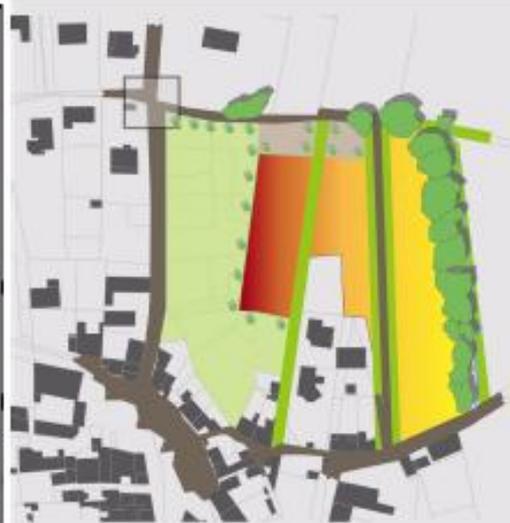
Du 1/25 000^{ème} au 1/5000

- Les OAP

- Identification au titre du
123-1-5-7° (1-5-2°)



- UN RESEAU PARTAGE**
- Préservation de la trame verte existante
 - Espace public/espace de circulation douce/zone de rencontre
 - Jardins potagers structurants
 - Liaison douce se reliant au maillage viaire existant et rejoignant le centre de Calmon
 - Voie à sens unique sur le site
 - Desserte des parcelles à l'intérieur du site
 - Espace de stationnement en entrée de site
 - Carrefour entrée de lotissement à requalifier et à marquer
- 0m 50m



- UNE MIXITE DES FORMES URBAINES**
- Préservation de la trame verte existante
 - Constitution d'un maillage bocager
 - Système de gestion des eaux pluviales
 - Espaces publics/espace de circulation douce/zones de rencontre
 - Espaces de jardins à intégrer
 - Voie à sens unique sur le site
 - Carrefours à marquer
 - Zones d'habitat mêlant habitat pavillonnaire, mitoyen et semi collectif
 - Bois
- 0m 50m

Conclusion et constats

LA CHARTE DU PARC

Via ses orientations spatialisées, **elle localise des secteurs et des types de milieux prioritaires d'action.**

Elle énonce des principes de gestion du territoire qui doivent être intégrés à la **réflexion** pour les documents de rang inférieur.

Le SCOT du Pays d'Autan

Il caractérise plus précisément **les orientations et enjeux et éco-paysagers majeurs** de son périmètre. Il joue un rôle de **PAC** en précisant et caractérisant plus finement les éléments garants de la fonctionnalité écologique et la qualité paysagère du territoire.

Il vient préciser, compléter spatialement et conforter les orientations de la Charte du Parc en matière d'aménagement du territoire.

⇒ **Ils apportent une vision d'ensemble de la fonctionnalité paysagère et écologique d'un territoire.**

⇒ **Ils orientent et donnent un cadre d'approche global et pédagogique sur la façon d'appréhender la TVB et l'intégrer aux décisions en matière d'aménagement du territoire.**



Conclusion et constats

Le PLU d'Aiguefonde:

Il affine SCOT et Charte via un diagnostic au 1/25 000ème, un travail de terrain et de concertation avec les élus locaux.

- Précise les enjeux spatialisés un diagnostic paysager et une caractérisation des milieux et des habitats naturels.
- applique de façon opérationnelle et adaptée les orientations du SCOT et de la Charte.
- intègre et fait de la TVB un support de projet urbain.
- via la planification, il donne une portée réglementaire aux orientations de la Charte et du SCOT. Exemple: coupure d'urbanisation/liens éco-paysager classés inconstructibles au PLU.

Le diagnostic éco-paysager et concerté à l'échelle communale fonctionne pour:

- une bonne appropriation des enjeux liés à la TVB (rendre « concrètes » des orientations issues des documents de rang supérieur.)
- Une intégration adaptée et constructive dans le projet urbain.

⇒ Une démarche descendante et ascendante = complémentarité entre les échelles infra et supra-communales

⇒ Pour être opérationnel: l'échelle de prise en compte et de traduction de la TVB est celle du projet en connaissance des enjeux territoriaux plus globaux.

TVB et document d'urbanisme: le travail à une échelle humaine, celle du cadre de vie...?

MERCI !

